



ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY

PERIODE 2015 – 2018

Bilan final

Présenté en comité de pilotage le 09 mai 2019



Syndicat Mixte d'Aménagement
Hydraulique de la Haute Vallée de
l'Aude

Préambule

Afin de répondre collectivement aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques du bassin versant de l'Agly, les intercommunalités du bassin versant se sont réunies au sein d'une structure dédiée. Créé le 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) a ainsi pour objet de participer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau superficielle sur le bassin versant de l'Agly.

L'accord de partenariat et de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Agly constitue le premier outil multithématique de gestion de la ressource en eau sur ce territoire. Porté par le jeune SMBVA, cet accord vise en premier lieu la consolidation d'une gouvernance à l'échelle du bassin versant et la structuration de la Maîtrise d'ouvrage en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) pour le 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, cet outil constitue une feuille de route du SMBVA permettant d'échelonner progressivement sa mise en route sur ses diverses missions et thèmes d'intervention. Il définit enfin les modalités de partenariat du SMBVA avec ses financeurs et ses partenaires institutionnels.

Signé le 16 juillet 2015, cet outil montre la volonté des élus du territoire et des 9 partenaires signataires du SMBVA de mettre en œuvre rapidement des premières actions en faveur d'une gestion globale du bassin versant de l'Agly.

A l'issue de la période d'application de cet accord et de la réalisation des opérations, le présent document dresse le bilan de ce programme et présente les perspectives envisagées pour la poursuite de la dynamique engagée à l'échelle du bassin versant de l'Agly.

Sommaire

SOMMAIRE	2
1 RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DU CONTENU DE L'ACCORD DE PARTENARIAT 2015-2018.....	3
2 BILAN DES REALISATIONS	7
2.1 BILAN FINANCIER	7
2.2 BILAN THEMATIQUE.....	9
2.3 ATOUTS ET DIFFICULTES RENCONTRES	17
3 LES AVANCEES PARCOURUES.....	17
3.1 UNE STRUCTURE DE GESTION SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT EXERÇANT LA COMPETENCE GEMAPI	17
3.2 UNE AMELIORATION DES CONNAISSANCES	19
3.3 DES PREMIERES OPERATIONS DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES	20
3.4 DES OUTILS DE PLANIFICATION MONOTHEMATIQUES DEFINIS A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT	22
3.5 DES PREMIERS OUTILS DE SENSIBILISATION CREEES	22
4 PERSPECTIVES DE SUITES A DONNER AU PARTENARIAT 2015-2018.....	24
ANNEXES.....	25

1 Rappel du contexte, des objectifs et du contenu de l'accord de partenariat 2015-2018

L'accord de partenariat a été élaboré dans un contexte marqué par la création ex-nihilo du SMBVA début 2015. Cet outil visait ainsi essentiellement à définir les modalités de partenariat entre le syndicat et ses partenaires et à planifier les actions à entreprendre sur différentes problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Agly.

Premier outil de planification élaboré à l'échelle du bassin versant de l'Agly, les différents objectifs affichés de l'accord étaient les suivants :

- Disposer d'une structure de gestion couvrant l'ensemble du bassin versant et initier les bases d'une gouvernance concertée à cette échelle;
- Préparer la mise en place d'outils de gestion concertée à l'échelle du bassin versant (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, Contrat de rivière, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau...) qui feront suite au présent accord.
- Améliorer la connaissance sur le bassin versant, notamment concernant le risque lié aux inondations, l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques, les divers prélèvements effectués dans les eaux superficielles ou encore les divers rejets polluants ;
- Lancer rapidement des premiers travaux pilotes de restauration des cours d'eau portés par le SMBVA sur quelques secteurs prioritaires ;
- Etablir un programme pluriannuel concerté de restauration et d'entretien des cours d'eau et en réaliser les premières tranches ;
- Renforcer la visibilité du SMBVA auprès des acteurs locaux par le biais d'outils de communication et de sensibilisation ;

La carte suivante présente le périmètre initial du syndicat, couvrant uniquement les deux-tiers du bassin versant.

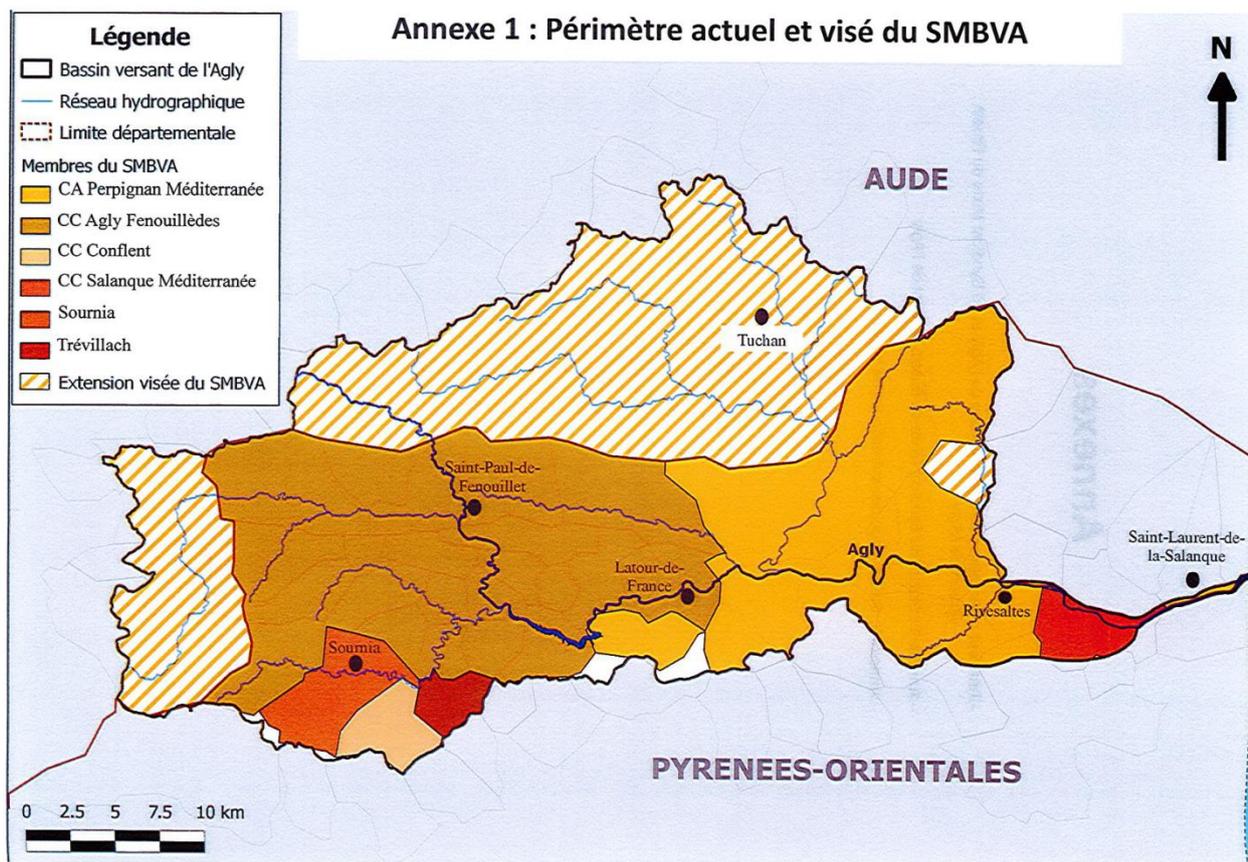


Figure 1 : Carte présentant le périmètre du syndicat à sa création et le périmètre visé pour une extension du syndicat à l'ensemble du bassin versant (SMBVA – accord de partenariat 2015-2018 – 2015)

Par ailleurs, afin de favoriser la mise en œuvre rapide de premières opérations portées par le syndicat, l'accord de partenariat était adossé d'une convention d'application multithématique. Cette convention listait ainsi les actions portées par le SMBVA au cours de la période d'application sur les thèmes ci-dessous :

- **La prévention du risque d'inondation** : En lien avec le climat méditerranéen caractérisé par des épisodes de pluie intense, les cours d'eau du bassin versant sont sujets à de fréquentes crues. Plus de 30 000 personnes sont ainsi exposées au risque d'inondation sur le bassin versant.
- **La restauration et l'entretien des milieux aquatiques** : Les cours d'eau du bassin versant de l'Agly sont encore globalement méconnus à ce jour et n'ont jamais fait l'objet d'une gestion d'ensemble et cohérente à l'exception du sous bassin versant du Verdoble dans sa partie audoise et du couloir endigué de l'Agly maritime.
- **La gestion quantitative de la ressource** : Malgré la présence d'un barrage, le bassin versant présente un déséquilibre quantitatif sur certains secteurs. L'étude de détermination des volumes prélevables, réalisée en 2012 par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et copilotée avec la DDTM 66, identifie ainsi l'amont du bassin versant en déséquilibre tandis que l'Agly aval, bien que soutenu par le barrage, subit des étiages sévères liés à des prélèvements importants et des secteurs de pertes karstiques.

- **La qualité de l'eau** : Le bassin versant de l'Agly est particulièrement touché par des problèmes de contamination de l'eau par les produits phytosanitaires. Sept captages d'eau potable, sollicitant des ressources contaminées par des produits phytosanitaires et présentant des enjeux au regard des populations desservies, ont été retenus comme prioritaires par le SDAGE Rhône-Méditerranée et doivent ainsi s'inscrire dans une démarche de reconquête de la qualité des eaux.

Le budget prévisionnel de ce programme d'actions était de 1 592 000 €, financé à 62 % par les partenaires signataires du syndicat.

Le tableau suivant présente les divers engagements financiers des partenaires du syndicat :

Tableau récapitulatif du programme d'actions du SMBVA

Thématiques	n° fiche action	Intitulé	Calendrier prévisionnel	Budget prévisionnel (en €)	Engagement annuel (en €)			
					2015	2016	2017	2018
Gouvernance du bassin versant	A1	Animer l'accord de partenariat et de coopération et diriger le SMBVA	2015 - 2018	260 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
	A2	Assurer le fonctionnement administratif du SMBVA	2015 - 2018	110 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
	A3	Sensibiliser les acteurs aux enjeux du bassin versant	2015 - 2016	2 000 €	1 000 €	1 000 €		
	A4	Elaborer un portail internet du bassin versant de l'Agly	2016	15 000 €		15 000 €		
Prévention du risque inondation	B1	Etablir un diagnostic partagé du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Agly	2015 - 2016	120 000 €	120 000 €			
	B2	Elaborer puis mettre en œuvre une politique de gestion globale du risque d'inondation	2016 - 2018	125 000 €		45 000 €	40 000 €	40 000 €
Restauration / Entretien des milieux aquatiques	C1	Définir puis piloter la mise en œuvre d'un programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques	2015 - 2018	205 000 €	55 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	C2	Réaliser des travaux pilotes de restauration des milieux aquatiques	2015 - 2016	200 000 €	60 000 €	140 000 €		
	C3	Réaliser un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques	2017 - 2018	400 000 €			200 000 €	200 000 €
Gestion quantitative de la ressource	D1	Elaborer puis mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau	2016 - 2018	80 000 €		30 000 €	25 000 €	25 000 €
Amélioration de la qualité de l'eau	E1	Elaborer une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau	2016 - 2018	75 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €
TOTAL				1 592 000 €	321 000 €	401 000 €	435 000 €	435 000 €

DONT :

AERMC	522 000 €	91 500 €	158 500 €	149 500 €	122 500 €
CRLR	104 000 €	24 000 €	0 €	40 000 €	40 000 €
CD 66	133 500 €	32 000 €	37 500 €	32 000 €	32 000 €
CD 11	38 000 €	8 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €
Europe (FEDER)	182 000 €	48 000 €	22 000 €	56 000 €	56 000 €
Autofinancement SMBVA	612 500 €	117 500 €	183 000 €	142 500 €	169 500 €

2 Bilan des réalisations

2.1 Bilan financier

La convention d'application de l'Accord de partenariat prévoyait la mise en œuvre de 11 actions sur la période 2015 – 2018 pour un montant total de 1 592 000 €.

A l'issue de la période d'application de l'accord, 100 % des actions prévues sont réalisées ou en cours d'achèvement.

Au 1^{er} janvier 2019, **les dépenses engagées s'élèvent à 1 260 489,82 €, soit 79,2 %** des dépenses totales prévues sur la période 2015-2018. Ce montant inclut 179 118 € de dépenses engagées pour les travaux de restauration de cours d'eau mais non réalisées au moment de la rédaction du présent document.

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses sur les actions de l'accord cadre au cours de la période d'exécution.

Thématiques	Budget réalisé					total	Réalisé / prévisionnel
	2015	2016	2017	2018	2019 (estimé)		
Gouvernance du bassin versant	52 377,86 €	82 565,47 €	93 323,33 €	88 827,28 €	0,00 €	317 093,94 €	81,9 %
Prévention du risque inondation	23 229,60 €	79 718,98 €	33 369,95 €	35 732,22 €	0,00 €	172 050,75 €	70,2 %
Restauration / Entretien des milieux aquatiques	34 773,50 €	81 710,23 €	148 857,32 €	260 498,52 €	179 118,00 €	704 957,57 €	87,6 %
Gestion quantitative de la ressource	0,00 €	0,00 €	23 506,68 €	24 489,22 €	0,00 €	47 995,91 €	60,0 %
Amélioration de la qualité de l'eau	0,00 €	0,00 €	5 205,15 €	13 186,51 €	0,00 €	18 391,66 €	24,5 %
TOTAL	110 380,96 €	243 994,67 €	304 262,44 €	422 733,75 €	179 118,00 €	1 260 489,82 €	79,2 %

Les dépenses réalisées sont inférieures au budget prévisionnel apparaissant dans la convention d'application de l'accord de partenariat. Ceci s'explique essentiellement par la recherche permanente de réduction des prix des actions du syndicat et par le manque de recul sur les coûts de fonctionnement du SMBVA lors de la signature du partenariat. Par mesure de sécurité les estimations budgétaires avaient alors été faites sur la base d'hypothèses pessimistes.

Le schéma ci-dessous représente la répartition des dépenses réalisées pour chaque volet de la convention d'application :

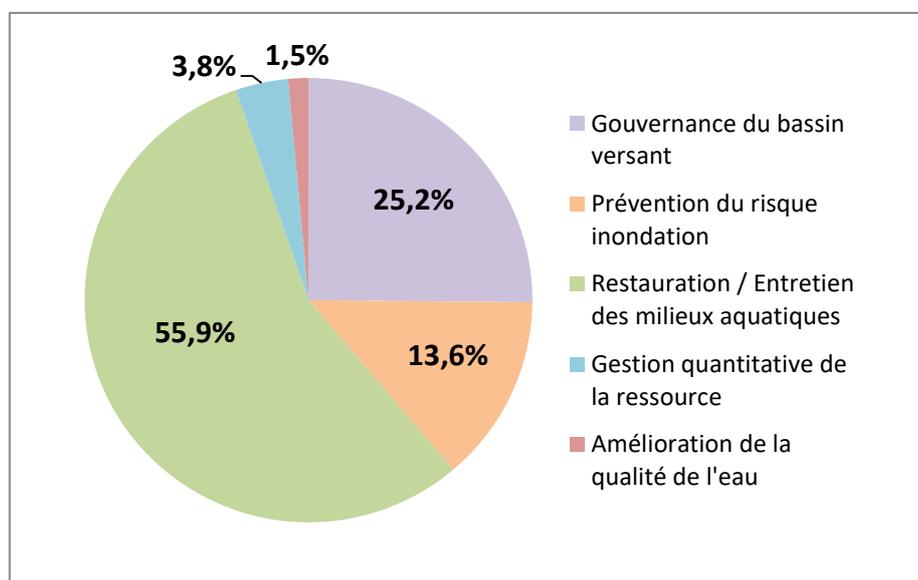


Figure 2: Répartition des dépenses par volet thématique

Au 1^{er} janvier 2019, les subventions perçues pour la réalisation des actions de l'accord de partenariat s'élèvent à 752 677,30 € ventilées comme suit entre les partenaires financiers :

	2015	2016	2017	2018	2019 (estimation reste à solder)	TOTAL	% financement global
Agence de l'eau	8 408,00 €	64 494,00 €	85 178,00 €	153 487,00 €	109 549,00 €	421 116,00 €	33,4%
Union Européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 757,44 €	120 000,00 €	160 757,44 €	12,8%
Région	0,00 €	11 616,00 €	3 873,60 €	17 738,63 €	15 000,00 €	48 228,23 €	3,8%
Département 66	0,00 €	16 448,95 €	39 121,97 €	573,00 €	0,00 €	56 143,92 €	4,5%
Département 11	0,00 €	0,00 €	4 302,67 €	21 924,98 €	22 000,00 €	48 227,65 €	3,8%
Etat	0,00 €	0,00 €	5 667,00 €	11 037,06 €	1 500,00 €	18 204,06 €	1,4%
TOTAL	8 408,00 €	92 558,95 €	138 143,24 €	245 518,11 €	268 049,00 €	752 677,30 €	59,7%

Les éléments précédents incluent les montants estimés de subvention qui seront versées au syndicat en 2019 pour le solde des dernières actions en cours d'achèvement. Ces versements représentent un montant total de l'ordre de 268 049 €.

En lien avec le taux de réalisation budgétaire inférieur au prévisionnel, les versements de subventions sont également inférieurs aux prévisions. Par ailleurs, certains financeurs ont modifié leurs règles de subventionnement au cours du programme d'actions ce qui a ainsi modifié les plans de financement de certaines actions, voire réduits le financement de certaines d'entre elles.

Le tableau de suivi des actions de l'accord de partenariat est présenté en annexe.

2.2 Bilan thématique

L'accord de partenariat cible les diverses thématiques de travail pour lesquelles des actions sont prévues.

a. Gouvernance et animation du bassin versant de l'Agly

Volet prioritaire de l'accord de partenariat 2015-2018, les objectifs visés par les partenaires étaient :

- Une couverture de l'intégralité du bassin versant par le SMBVA
- L'organisation de la Maitrise d'ouvrage en matière de GEMAPI sur le bassin versant au 1^{er} janvier 2018
- L'animation de l'accord de partenariat
- La communication et la sensibilisation des acteurs du bassin versant à ses enjeux
- La mise en route du jeune SMBVA

L'accord de partenariat prévoyait 4 actions sur cette thématique dont l'état d'avancement est présenté dans le tableau ci-dessous:

n° fiche action	Intitulé	calendrier prévisionnel	budget réalisé 2015-2018 (en €)	Etat d'Avancement Au 1 ^{er} janvier 2019
A1	Animer l'accord de partenariat et de coopération et diriger le SMBVA	2015 - 2018	220 696,44 €	Réalisé
Bilan	<p>Recrutement d'un Directeur/Animateur général au 1^{er} juin 2015 pour toute la période d'application du programme d'actions.</p> <p>Concernant le périmètre du SMBVA, deux extensions sont intervenues durant la période d'application de l'accord cadre. Un an après la création du syndicat, ce-dernier a été étendu au sous bassin du Verdoble et aux secteurs des sources de l'Agly dans l'Aude. Fin 2018, une deuxième extension a permis de couvrir la vallée amont de la Boulzane dans l'Aude. Le SMBVA couvre à ce jour la quasi-totalité du bassin versant.</p> <p>Concernant la GEMAPI, le syndicat a choisi de ne pas réaliser d'étude spécifique à l'exercice de cette compétence. Après un travail de près de deux ans d'animation, le syndicat s'est vu doté par ses membres de la compétence en matière de GEMAPI le 29 octobre 2018.</p> <p>Concernant l'animation de l'accord de partenariat, le comité de pilotage s'est réuni le 20 octobre 2016 à l'issue de la première année de mise en œuvre de la programmation. Sur la base d'un bilan à mi-parcours, le COPIL s'est réuni une seconde fois le 24 octobre 2017. Il a alors été décidé de ne pas conclure d'avenant à la programmation initiale.</p>			

A2	Assurer le fonctionnement administratif du SMBVA	2015 - 2018	88 820,80 €	Réalisé
Bilan	<p>Recrutement d'un agent administratif au 1^{er} juin 2015 pour toute la période d'application du programme d'actions.</p> <p>Fonctionnement normal du SMBVA et accompagnement administratif des évolutions statutaires du SMBVA au cours de la période d'application de l'accord de partenariat.</p>			
A3	Sensibiliser les acteurs aux enjeux du bassin versant	2015 – 2016	850,70 €	Réalisé
Bilan	<p>5 lettres d'information ont été éditées et diffusées aux Communes, EPCI à fiscalité propre et partenaires institutionnels et financiers du SMBVA.</p> <p>Deux plaquettes de communication ont été élaborées concernant l'état du risque d'inondation sur le bassin versant et les modalités d'entretien des cours d'eau. Ces plaquettes sont distribuées au fil de l'eau lors de réunion ou de rencontres avec les administrés du bassin versant.</p> <p>2 conférences thématiques organisées sur les enjeux du bassin versant (entretien des milieux aquatiques et gestion de la ressource).</p> <p>Deux conférences supplémentaires étaient prévues dont les thèmes envisagés sont la qualité de l'eau ainsi que la restauration morphologique des cours d'eau. Ces événements n'ont cependant pas pu être organisés dans les temps.</p> <p>Cependant, dans le cadre du PAPI, deux ateliers ouverts à l'ensemble des élus du bassin versant ont été organisés concernant la prévision du risque d'inondation et la réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants.</p> <p>1 visite du barrage de l'Agly organisée le 16 juillet 2015 et une visite d'un chantier pilote organisée le 9 février 2017.</p>			
A4	Elaborer un portail internet du bassin versant de l'Agly	2016	6 726,00 €	Réalisé
Bilan	<p>Le site internet du bassin versant de l'Agly a été réalisé en 2017. www.bv-agly.fr</p> <p>A cette occasion, le syndicat a également ouvert des comptes sur les réseaux sociaux Facebook, twitter et LinkedIn afin d'améliorer sa visibilité, toucher un plus grand nombre de personnes et communiquer rapidement lors des épisodes de crues. https://www.facebook.com/Syndicat-Mixte-du-Bassin-Versant-de-lAgly-219638535116730/ https://twitter.com/SmbvaAgly https://www.linkedin.com/company/11241712</p>			

Les actions prévues dans ce volet ont ainsi toutes été réalisées sans difficulté particulière. Quelques actions ont connu un retard de quelques mois dans leur engagement par manque de temps des agents du SMBVA.

b. Prévention des inondations

Avec 50% de la population du bassin versant habitant en zone inondable, l'enjeu de réduction du risque d'inondation en conciliant le bon état des milieux aquatiques est une priorité pour le SMBVA.

L'objectif principal de ce volet était l'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Agly.

Deux actions étaient inscrites dans le cadre du présent accord :

n° fiche action	Intitulé	calendrier prévisionnel	budget réalisé 2015-2018 (en €)	Etat d'Avancement Au 1 ^{er} janvier 2019
B1	Etablir un diagnostic partagé du risque d'inondation	2015	77 447,40 €	Terminé
Bilan	<p>Etude diagnostic du risque inondation réalisée permettant au SMBVA de connaître précisément l'état de connaissance du risque d'inondation sur le bassin versant, les diverses études réalisées, les documents en vigueur (PPRI, PCS, DICRIM...) et d'identifier les priorités d'intervention en la matière.</p> <p>Edition sous forme de plaquette d'une synthèse non technique du diagnostic du risque d'inondation sur le bassin versant.</p>			
B2	Elaborer puis mettre en œuvre une politique de gestion globale du risque d'inondation	2015 - 2016	94 603,35 €	Réalisé
Bilan	<p>Recrutement d'un chargé de mission « Prévention des inondations » au 1er avril 2016 pour toute la période d'application du programme d'actions.</p> <p>PAPI d'intention labellisé le 27 avril 2017 et signé le 11 juillet 2017. Un PAPI 2017-2019 comprenant 21 actions pour un montant prévisionnel de 1 080 000 € (cf. encadré ci-dessous). Un processus d'élaboration et d'instruction du PAPI mené rapidement grâce à la mobilisation importante de l'ensemble des partenaires du SMBVA et des porteurs de projets locaux (EPCI-FP et communes). Les actions du PAPI sont progressivement mise en œuvre suivant le déroulement prévu. Toutefois, les retards rencontrés pour la prise de compétence GEMAPI risquent d'engendrer la nécessité d'établir un avenant pour prolonger le PAPI d'intention jusqu'au dépôt d'un PAPI complet.</p>			

Le bilan du volet Prévention des inondations est positif puisque le premier PAPI de l'Agly a été signé en juillet 2017 comme prévu initialement. Peu de difficultés ont été rencontrées dans le déroulement de ces actions.

ZOOM

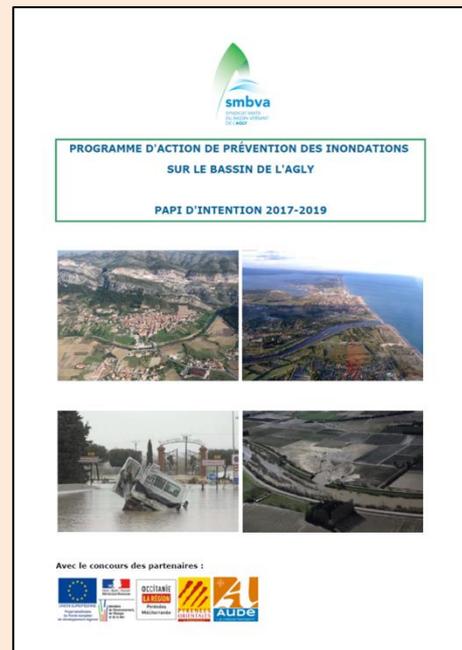
Le PAPI d'intention de l'Agly

Décidée par le COPIL de création du SMBVA dès la fin d'année 2013, l'élaboration du 1^{er} PAPI de l'Agly était une attente forte du territoire, en particulier des élus suite aux crues de mars 2013, novembre 2014 et juin 2015.

Le bassin versant de l'Agly présente de nombreux enjeux exposés au risque ainsi que des digues de protection en mauvais état. Il est ainsi urgent de pouvoir définir un programme global de réduction du risque d'inondation et de sécurisation de ces ouvrages.

Le PAPI 2017-2019 vise ainsi essentiellement à organiser l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI sur le bassin versant et à définir les travaux nécessaires à la sécurisation des ouvrages de protection.

Le PAPI comprend ainsi 21 actions réparties dans les 7 axes de travail des PAPI pour un montant total d'environ 1 million d'euros.



c. Restauration et entretien des milieux aquatiques

Le SMBVA ayant pour mission de réaliser les travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques au sein de son périmètre, il était important qu'il puisse rapidement intervenir sur des premières opérations. Outre la définition d'un programme d'ensemble de restauration et d'entretien sur plusieurs années, le programme d'actions prévoyait la réalisation de premières interventions dites « pilotes » sur une dizaine de sites du bassin versant.

Trois actions étaient inscrites à l'accord de partenariat :

n° fiche action	Intitulé	calendrier prévisionnel	budget réalisé 2015-2018	Etat d'Avancement Au 1 ^{er} janvier 2019
C1	Définir puis piloter la mise en œuvre d'un programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques	2015 - 2018	131 993,87 €	Réalisé
Bilan	<p>Recrutement d'une technicienne de rivières au 1^{er} juin 2015 pour toute la période d'application du programme d'actions.</p> <p>Réalisation du diagnostic des milieux aquatiques puis définition du programme de travaux 2017-2021 en 2016 (validation du programme par le comité syndical le 21 septembre 2016).</p> <p>Après des difficultés rencontrées concernant le contenu du dossier d'autorisation et des délais d'instruction important, une Déclaration d'Intérêt Général a été obtenue par le SMBVA en août 2018 pour l'ensemble de la programmation de travaux.</p>			

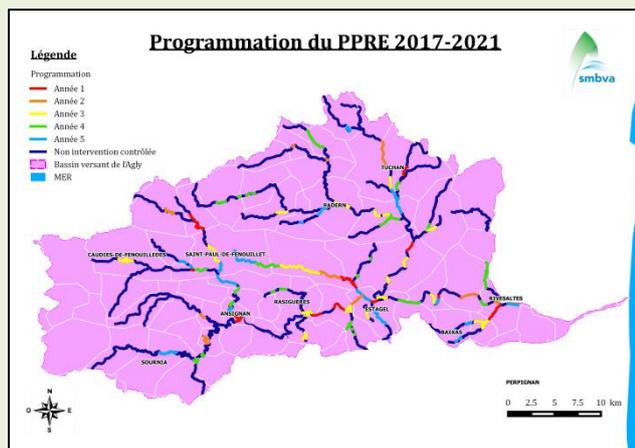
C2	Réaliser des travaux pilotes de restauration des milieux aquatiques	2015 - 2016	165 425,48 €	Réalisé
Bilan	<p>10 chantiers de restauration des milieux aquatiques ont été menés en 2016 et début 2017 ayant permis de traiter une douzaine de kilomètre de cours d'eau et 50 000 m2 d'atterrissements.</p> <p>Bien que l'opération soit un succès, plusieurs difficultés ont été rencontrées par le SMBVA telles que des retards ou des erreurs du Maître d'œuvre, une gestion complexe des données cadastrales, des modifications à la liste des secteurs d'intervention en cours d'année ou encore des difficultés de paiement des entreprises.</p>			
C3	Réaliser un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques	2017 - 2018	407 538,22 €	En cours
Bilan	<p>Suite à la définition du programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques et à l'obtention d'une DIG (action C1), la mise en œuvre des travaux a démarré en 2017.</p> <p>La première tranche de travaux s'est déroulée de l'automne 2017 à l'été 2018. Les travaux ont été réalisés conformément aux prévisions. La principale difficulté rencontrée a été le plan de charge des entreprises retenues pour les travaux ayant engendré un retard généralisé des travaux avec quelques interventions au-delà des périodes d'intervention favorables.</p> <p>La deuxième tranche de travaux est en cours de réalisation. La préparation de cette tranche a été impactée par un changement de technicienne de rivières au sein du syndicat. Par ailleurs, la survenue d'une crue particulièrement importante dans l'Aude a fortement mobilisé les entreprises pour la restauration d'urgence post-crue, engendrant des retards dans le démarrage des travaux du SMBVA.</p>			

Bien que la mise en œuvre des opérations de ce volet ait été délicate, les résultats obtenus sont satisfaisants. Les premiers travaux du syndicat ont pu être réalisés avec succès sur 10 secteurs du bassin versant et le programme de travaux 2017-2021 est en cours de mise en œuvre.

ZOOM

Le Plan Pluriannuel de Restauration des Milieux Aquatiques 2017-2021

Elaboré en concertation avec les partenaires techniques du SMBVA et les élus du bassin versant, le Plan Pluriannuel de travaux du SMBVA a été validé par le comité syndical en septembre 2016.



Ce plan prévoit notamment la restauration de 118 km de cours d'eau sur cette période incluant des premières repasses sur les secteurs à enjeux importants. Le budget prévisionnel des travaux est de 960 000 € HT.

Les travaux programmés dans ce plan sont essentiellement des opérations classiques de restauration de la ripisylve et de traitement des atterrissements les plus importants.

d. Gestion de la ressource

Comme l'ont montré les années 2016 et 2017, la gestion quantitative de la ressource constitue un enjeu stratégique dans une perspective de hausse des besoins en eau pour l'irrigation et de réduction importante des débits naturels.

Suite à la réalisation d'une Etude Volumes Prélevables par l'Agence de l'Eau et l'Etat en 2012, l'accord de partenariat prévoyait l'élaboration puis la mise en œuvre d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau dont l'animation serait confiée au SMBVA.

L'accord de partenariat prévoyait ainsi une action sur ce volet :

n° fiche action	Intitulé	calendrier prévisionnel	budget réalisé 2015-2018	Etat d'Avancement Au 1 ^{er} janvier 2019
D1	Elaborer puis mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau	2016 - 2018	47 995,91 €	Réalisé
Bilan	<p>Recrutement d'un chargé d'études « ressource en eau » au 1er février 2017 pour toute la période d'application du programme d'actions à 50% sur la gestion quantitative.</p> <p>Après un travail d'animation et de reprise des connaissances existantes de 18 mois, le PGRE de l'Agly a été validé en comité de pilotage le 2 juillet 2018. Couvrant la période 2018 – 2021, le PGRE fixe les débits de gestion aux points nodaux du bassin versant et définit un programme d'actions articulé autour des économies d'eau.</p> <p>L'élaboration du PGRE a rencontré plusieurs difficultés ayant nécessité un temps d'animation plus long que prévu initialement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Complexité des méthodes de calcul de l'équilibre quantitatif suscitant de la méfiance des usagers • Des secteurs avec des volumes prélevables nuls certains mois provoquant des réactions vives des préleveurs concernés • Des partenaires institutionnels divers avec des attentes propres et des demandes spécifiques et tardives nécessitant de nombreuses explications et compléments au PGRE réduisant son intelligibilité. <p>Dans la foulée de l'adoption du PGRE, le SMBVA a entamé la mise en œuvre des actions dont il porte la maîtrise d'ouvrage, notamment la création d'un observatoire des étiages du bassin versant de l'Agly.</p>			

L'élaboration du PGRE était une attente forte des partenaires signataires de l'accord de partenariat. Sa réalisation dans les délais d'application de l'accord de partenariat valide un des principaux objectifs des partenaires.

ZOOM

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau 2018-2021

Avec une baisse moyenne annoncée d'environ 70% des débits de l'Agly en été ces prochaines décennies, le bassin versant apparaît particulièrement vulnérable face aux impacts du changement climatique. Il est donc indispensable de mieux gérer notre ressource en eau et de réaliser autant d'économies d'eau que possible dès à présent. Pour y parvenir les acteurs du bassin de l'Agly, et en premier lieu les gestionnaires des canaux d'irrigation, se sont réunis pour établir un Plan de Gestion de la Ressource en Eau, validé en juillet 2018.

Fruit d'un travail de 18 mois, ce premier programme marque le démarrage d'une dynamique de long terme pour adapter progressivement nos usages à la ressource en eau disponible dans le respect des milieux aquatiques.

Les économies d'eau constituent le premier levier d'action. Les efforts des irrigants en ce sens sont particulièrement importants puisque plus de 4 millions de m³ devraient être économisés chaque année en 2021 par rapport à 2017. Le budget nécessaire à la réalisation de ces économies s'élève à 3,14 millions d'euros pour les Associations Syndicales Autorisées du bassin versant. Elles bénéficient pour cela d'aides financières de l'Union Européenne, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, et des Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.



Autre action phare du PGRE, le SMBVA a créé un observatoire des étiages du bassin versant de l'Agly. Tout au long de l'été, l'équipe du SMBVA réalise ainsi des mesures de débits sur une quinzaine de points sur l'Agly et ses affluents. Ces résultats permettent aux usagers de connaître plus précisément l'état de la ressource en eau et donc éventuellement d'adapter leurs prélèvements. Les résultats de chaque campagne de mesures sont disponibles sur le site internet et la page Facebook du syndicat tout au long de l'été.

e. Qualité de l'eau

La majorité du bassin versant de l'Agly est concernée par des problèmes de contamination de l'eau par les produits phytosanitaires. Bien que les concentrations en polluant tendent à diminuer, sept captages identifiés dans le SDAGE Rhône Méditerranée doivent faire l'objet d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau.

Etant donné l'implication de plusieurs acteurs dans cette problématique sur le bassin versant (Chambre d'agriculture, Perpignan Méditerranée Métropole, Commune de Maury, Département des Pyrénées-Orientales...), l'objectif de l'accord de partenariat était d'élaborer un portrait précis de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de l'Agly et de définir le positionnement du SMBVA sur cette problématique.

n° fiche action	Intitulé	calendrier prévisionnel	budget réalisé 2015-2018	Etat d'Avancement Au 1 ^{er} janvier 2019
E1	Elaborer une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau	2016 - 2018	18 391,66 €	En cours
Bilan	<p>Recrutement d'un chargé d'études « ressource en eau » au 1^{er} février 2017 pour la durée de l'accord de partenariat à 50% sur la qualité de l'eau</p> <p>Cette action étant portée par le même agent que le PGRE (action n°D1), elle a été fortement impactée par le temps agent nécessaire à l'élaboration du PGRE. Cette action n'a ainsi pas pu être menée à son terme dans la durée de l'accord de partenariat. Malgré tout, un premier travail important a été réalisé concernant la centralisation et l'analyse de l'ensemble des données existantes relatives à la qualité de l'eau sur le bassin versant de part et d'autre de la frontière départementale. Ce travail confirme ainsi que, hormis une contamination quasi généralisée de l'eau par les pesticides, les autres paramètres de qualité de l'eau sont globalement corrects sur le bassin versant de l'Agly.</p>			

Engagée début 2017, l'action de ce volet n'a pu arriver à son terme dans la durée du programme d'actions. Ce travail sera poursuivi par le syndicat au-delà de 2018 pour étudier l'état des sources de contamination de l'eau, les actions déjà réalisées sur le bassin versant et ainsi définir une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau incluant une éventuelle intervention du syndicat dans ce domaine.

2.3 Atouts et difficultés rencontrés

A l'issue de la période de réalisation du programme d'actions, plusieurs éléments recensés dans le tableau suivant ont contribué à faciliter le déroulement des actions du SMBVA ou au contraire les ont freinés.

Atouts	Difficultés
<ul style="list-style-type: none">- Une Implication de l'ensemble des partenaires sur la prévention des inondations et la gestion quantitative de la ressource.- une implication forte des élus moteurs du SMBVA pour l'avancée des actions de l'accord de partenariat et l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Agly.- Une montée en charge progressive de l'activité du syndicat et correctement planifiée lors de l'élaboration du partenariat.	<ul style="list-style-type: none">- Certains dossiers prenant davantage de temps que prévu, en particulier l'animation nécessaire à l'organisation de la compétence GEMAPI, la mise en œuvre des travaux de restauration et l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.- Des montages financiers complexes avec des règles de financement spécifiques à chaque partenaire.- Des modifications des règlements d'aide des financeurs au cours du programme d'actions.- Des délais d'instruction et de paiement des subventions parfois importants.- Une mise en œuvre des travaux rencontrant de multiples difficultés (instruction des DIG lente et difficile, montage financier complexe, riverains réticents/méfiant...).- manque de communication du SMBVA mais également des partenaires sur les actions menées dans le cadre de l'accord de partenariat.

3 Les avancées parcourues

Au-delà du strict bilan comptable, les actions menées dans le cadre de l'accord de partenariat ont permis d'obtenir des premières avancées sur le terrain.

3.1 Une structure de gestion sur l'ensemble du bassin versant exerçant la compétence GEMAPI

Après deux modifications statutaires en 2016 puis 2018, le SMBVA couvre à présent l'ensemble du bassin versant et dispose de 7 EPCI-FP adhérents. Jusqu'à présent, seule la commune de Salses-le-Château s'est opposée à ce que son territoire soit couvert par le SMBVA.

Le syndicat dispose à présent d'un périmètre cohérent pour piloter les réflexions globales pour la gestion du bassin versant.

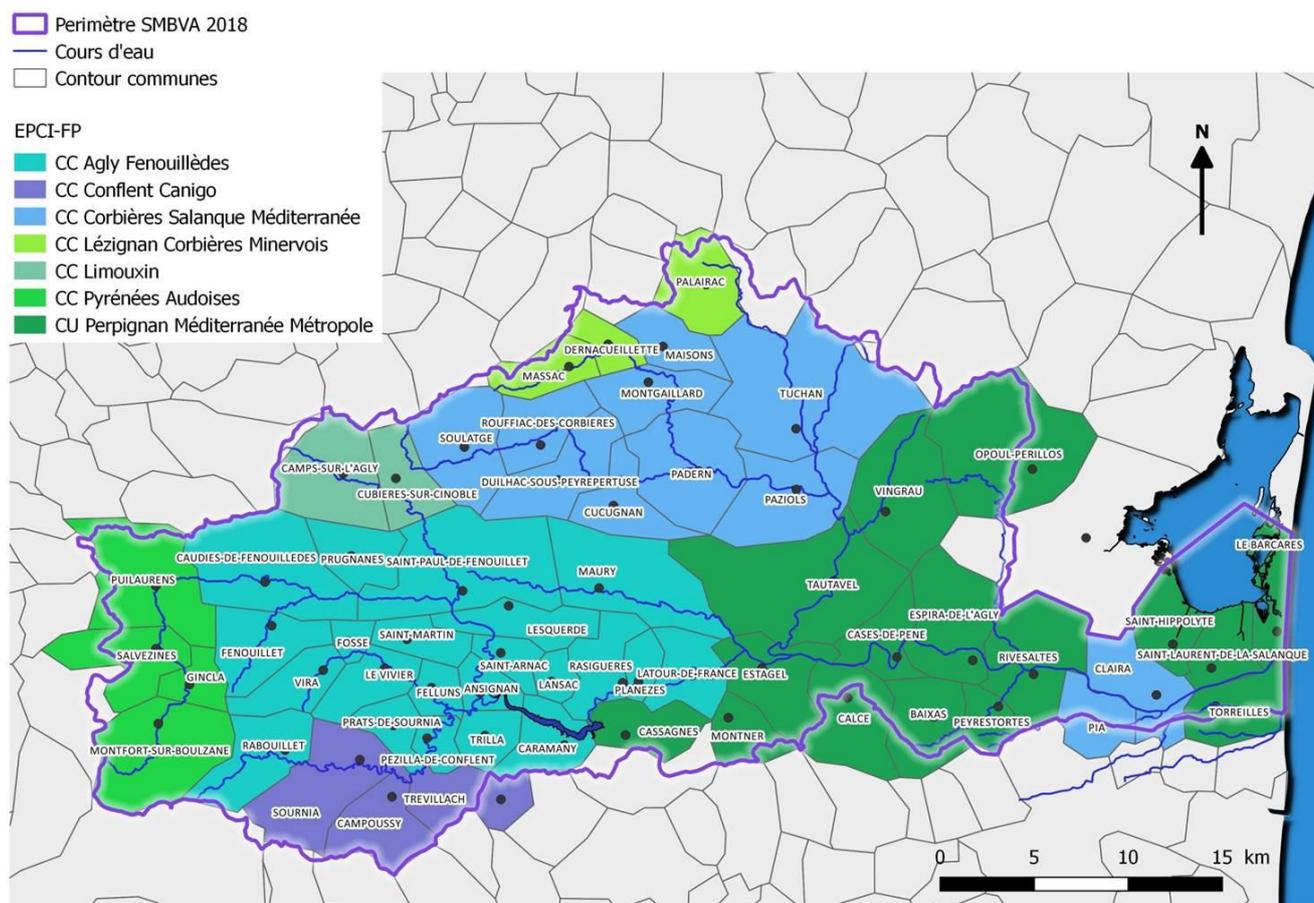


Figure 3: Périmètre actuel du SMBVA (SMBVA – 2019)

Outre l'évolution du périmètre du syndicat, les réflexions relatives à l'organisation de la compétence GEMAPI ont conduit à choisir le SMBVA comme structure détentrice de cette compétence à l'échelle du bassin versant de l'Agly. La détermination des règles de financement du syndicat pour l'exercice de cette compétence a nécessité un travail important mené au sein du bureau du SMBVA pour permettre à chaque EPCI-FP de cotiser au syndicat à hauteur de ses moyens.

En parallèle de ces évolutions de périmètres et de compétences du syndicat, il est important de souligner que les périmètres et les compétences des EPCI-FP membres du syndicat ont considérablement évolués. En effet, seule la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole n'a vu ni son périmètre ni ses compétences liées à l'eau être modifiés depuis la création du syndicat.

Ces évolutions de la coopération intercommunale ont parfois nécessité des temps d'attente afin de permettre aux membres du syndicat de définir leurs propres priorités sur leurs nouveaux périmètres et/ou compétences.

A noter enfin que les trois principaux EPCI-FP du bassin versant se sont accordés pour instaurer la taxe facultative GEMAPI avec un produit équivalent au même montant par habitant afin de traiter équitablement l'ensemble des administrés de ces trois intercommunalités.

3.2 Une amélioration des connaissances

Le SMBVA ayant été créé en 2015, l'acquisition d'une connaissance suffisante est une nécessité afin de fonder son action sur des bases solides. Ainsi plusieurs actions menées lors de la première phase de mise en œuvre de l'accord de partenariat ont permis d'améliorer la connaissance du bassin versant :

- **Etat des lieux et diagnostic des milieux aquatiques du bassin versant.** Réalisé en interne par la technicienne de rivières du syndicat, cette action a permis au SMBVA de connaître les milieux aquatiques dont il a la charge. L'ensemble des données recueillies a été bancarisé au sein d'un SIG et mis en forme dans un rapport d'étude dédié qui a été envoyé à l'ensemble des partenaires du SMBVA.

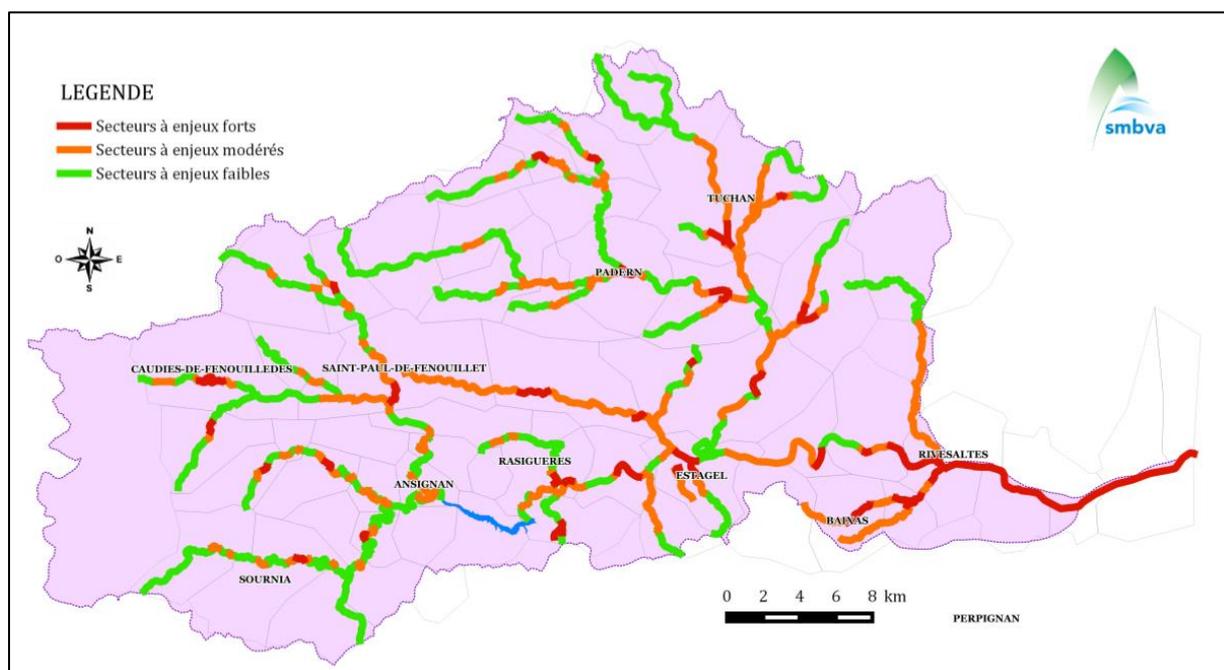
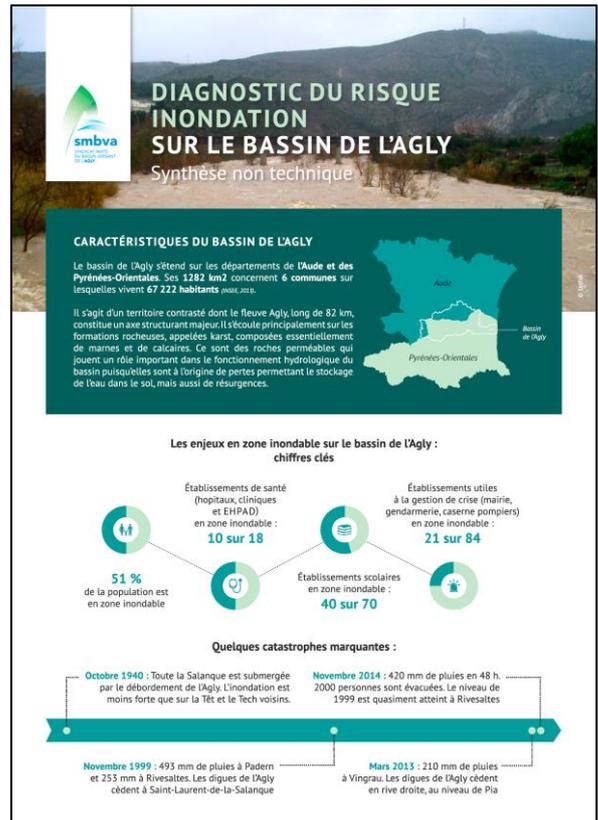


Figure 4: Carte de sectorisation des enjeux en liens avec l'entretien des cours d'eau (source: Plan Pluriannuel de Restauration des Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Agly – SMBVA - 2016)

- **Diagnostic du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Agly.** Première étape de la construction d'une politique globale de réduction du risque d'inondation, la réalisation d'un bilan des connaissances disponibles et des avancées parcourues par les divers acteurs du bassin a été entamée dès la signature de l'accord de partenariat. Ce travail a permis d'identifier rapidement les enjeux exposés au risque ainsi que les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire face au risque d'inondation puis de bâtir un premier Programme d'Actions et de Prévention des inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Agly.

Figure 5: Synthèse non technique du diagnostic du risque d'inondation (source: Diagnostic du risque d'inondation du bassin versant de l'Agly (SMBVA – Mayane environnement - 2016)



- **Connaissances des prélèvements dans la ressource superficielle.** Début 2017, l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a nécessité la mise à jour des connaissances relatives aux prélèvements en eau sur le bassin versant. Bien qu'amené à se poursuivre ces prochaines années, ce travail a permis de mettre en évidence les erreurs importantes des études précédentes en la matière qui ont sous-estimé les prélèvements.
- **Connaissance de la qualité de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.** En 2018, l'ensemble des résultats issus des divers réseaux de suivis de la qualité de l'eau ont été récupérés et analysés par le syndicat. Ce travail confirme la bonne qualité générale de l'eau sur le bassin versant hormis quelques pollutions ponctuelles et une contamination généralisées par les produits phytosanitaires.

3.3 Des premières opérations de restauration des milieux aquatiques

La mise en œuvre rapide de premiers travaux était un objectif important visé par les divers partenaires. Dans le cadre du partenariat, 10 chantiers de restauration de la ripisylve ont pu être réalisés par le SMBVA en 2016 et 2017. Ces chantiers ont permis de traiter un linéaire de 12 km de cours d'eau et de traiter 5h d'atterrissement dans le but de dynamiser le transport solide et de réduire le risque d'inondation au droit d'enjeux exposés.



Figure 6: Photos avant et après les interventions du SMBVA sur la Désix à Sourmia (en haut) et sur l'Agly à Cases-de-Pène (en bas) (source: SMBVA – 2016/2017)

I - FENOUILLEDES

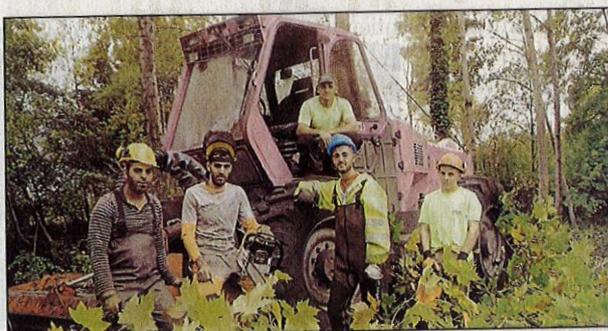
L'INDEPENDANT
SAMEDI
5 NOVEMBRE 2016

SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET

Un lit tout neuf pour la rivière

Faisant suite aux dernières crues en novembre 2014 et juin 2015, des travaux d'entretien des cours d'eau sont organisés dans la commune et aux alentours.

Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly (SMBVA) a dernièrement effectué des travaux d'entretien de cours d'eau dans la commune. Le SMBVA, créé en 2015, a pour mission de réaliser l'entretien des cours d'eau dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et limiter les embâcles afin de réduire le risque d'inondation. Il vient ainsi de commencer sa deuxième phase de travaux. Les travaux ont donc débuté par le village, lourdement impacté, ces dernières années, par deux crues consécutives en novembre 2014 et juin 2015. Face aux déficits d'entretien des cours d'eau, le SMBVA s'est donc substitué aux propriétaires riverains afin de réaliser ces travaux. Ainsi, sur la traver-



Un travail colossal auquel s'est attelé toute l'équipe.

Photo Janine Laccoste

sée du village et et sur l'aval de La Boulzane, de nombreux arbres vont être abattus et les embâcles enlevés. De plus, les travaux d'abattage et de traitement des atterrissements pour d'autres secteurs vont en-

suite se poursuivre ces prochaines semaines sur les communes de Sourmia, du Vivier, de Rasnières, d'Estagel, d'Espira-de-l'Agly et de Rivesaltes, soit au total un linéaire de 12 km pour un montant de 97 000 eu-

ros financés à 50 % par l'agence de l'eau et le département. D'autres travaux d'entretien auront ainsi lieu chaque année afin de limiter le risque d'inondation et de favoriser la biodiversité.

Figure 7: Article de presse sur les travaux du SMBVA à Saint-Paul-de-Fenouillet (source: L'indépendant – 5 novembre 2016)

En marge de la programmation pilote, le SMBVA a également réalisé une intervention en urgence sur les berges du Verdoble à Paziols suite à la survenue d'un incendie de forêt ayant touché la ripisylve sur plusieurs centaines de mètres.



Figure 8: Ripisylve du Verdoble touchée par l'incendie du 6 septembre 2016 à Paziols (source: SMBVA – 2016)

Enfin, le programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques a démarré à l'automne 2017 et s'achèvera au printemps 2022. Ce programme prévoit la réalisation de 5 tranches de travaux d'un montant d'environ 200 000 €HT chacune pour un linéaire total traité de 118 km.

3.4 Des outils de planification monothématiques définis à l'échelle du bassin versant

Ayant pour objectif la gestion globale et concertée du bassin versant, l'accord de partenariat prévoyait l'élaboration de plusieurs outils de planification définissant les objectifs à moyen terme en la matière et les actions à mettre en œuvre :

- Le Plan Pluriannuel de Restauration des Milieux Aquatiques 2017-2021 est élaboré et sa mise en œuvre est engagée.
- Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention 2017-2019 est labellisé et sa mise en œuvre est engagée.
- Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en cours de mise en application.

3.5 Des premiers outils de sensibilisation créés

Afin de diffuser la connaissance des enjeux du SMBVA et de valoriser les actions portées par le SMBVA et ses partenaires, des premiers outils et actions ont été mis en œuvre par le syndicat :

- Deux conférences thématiques ont été organisées à l'intention des élus du bassin versant sur l'entretien des milieux aquatiques et la gestion quantitative de la ressource ayant rassemblé chacune une 50^{aine} de participants.

A noter que dans le cadre du PAPI d'intention, deux conférences supplémentaires ont été organisées relatives à l'amélioration de la prévision des crues et à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants.



- Une visite du barrage de l'Agly et une visite des chantiers pilotes du SMBVA



- 5 lettres d'information semestrielles

AGLY INF'EAU

N°5 - 2^e semestre 2018

A L'AFFICHE

- La validation du PGRI Agly - p.2
- La pose de 27 repères de crue - p.3
- L'aire de lavage de Maury - p.3
- L'observatoire des débits - p.3
- Les travaux 2018/2019 - p.4

EDITO

A l'heure où le réchauffement du climat affecte chaque jour un peu plus nos territoires méditerranéens, la gestion de notre ressource en eau nécessite une attention accrue de chacun d'entre nous.

Aussi, après l'élaboration du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et du programme pluriannuel de restauration des cours d'eau, le SMBVA s'est mobilisé sur ce grand défi collectif. Le premier Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a ainsi vu le jour au début de cet été. Il s'agit du premier document dédié à la gestion collective de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Agly afin de permettre à chacun de bénéficier de cette ressource sans impacter notre patrimoine écologique et son fonctionnement.

Je tiens à saluer l'engagement des préleveurs du bassin versant, et particulièrement les irrigants, dont les efforts devraient permettre d'économiser 4 millions de m³ d'eau à l'horizon 2021 par rapport à aujourd'hui.

Avec mon dévouement,

Francis CLIQUE
Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

De nouveaux statuts pour le SMBVA

Après plus de 18 mois de discussions, le comité syndical du syndicat a adopté les nouveaux statuts le 30 janvier 2018.

Ces statuts prévoient principalement une prise de compétence du Syndicat pour la gestion des digues de protection contre les inondations sur le bassin versant.

Le syndicat verra également son périmètre s'élargir sur les 4 Communes audoises bordant la Boulzane. La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises sera ainsi un nouveau membre du syndicat.

- Elaboration d'un site Internet et communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+ et LinkedIn)

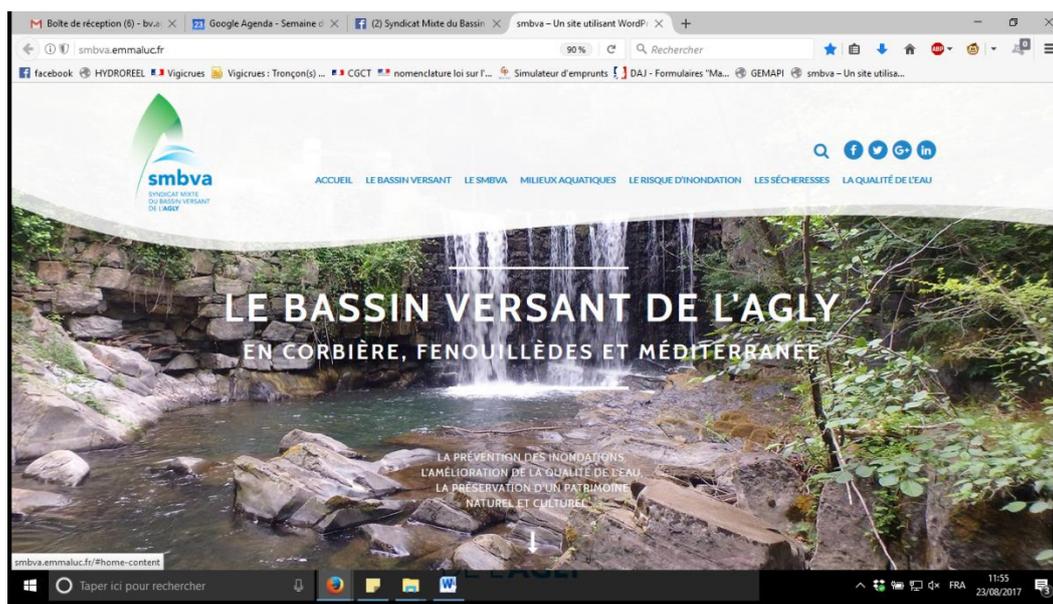


Figure 9: Capture d'écran de la page d'accueil du site Internet (source: SMBVA - Emmaluc – 2017)

4 Les suites à donner au partenariat 2015-2018

Après une première période 2015-2018 destinée à impulser une dynamique d'action à l'échelle du bassin versant de l'Agly et à organiser une première montée en puissance du syndicat, il appartient à présent au SMBVA et à ses partenaires de pérenniser leur engagement commun et d'augmenter le niveau d'ambition des actions réalisées.

En effet, bien que la structuration du bassin versant soit à présent achevée avec la couverture de l'ensemble du bassin versant par le syndicat et l'organisation de la GEMAPI, les enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations restent bien présents et les actions à mener sont nombreuses.

Aussi, dans un contexte qui sera marqué par la prise de compétence du syndicat en matière de GEMAPI et les évolutions des interventions financières des partenaires du syndicat, il apparaît nécessaire de définir l'outil de planification le mieux adapté au contexte du bassin versant et à ses problématiques.

A ce jour, deux outils semblent répondre aux besoins du territoire :

- Un **contrat de rivière** est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'un bassin versant. C'est un programme d'actions multithématiques, volontaire et concerté sur 5 ans avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc).

Les contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseil général, conseil régional, communes, syndicats mixtes ...).

L'élaboration d'un contrat de rivière est pilotée par un comité de rivière qui est institué par arrêté préfectoral. La circulaire du 30 janvier 2004 précise les conditions de sa constitution et de son fonctionnement.

- Un deuxième **accord cadre** pour une période de 3 à 5 ans. Comme le contrat de rivière, l'accord cadre est un outil contractuel multithématique permettant d'affirmer le partage d'objectifs communs entre les partenaires et de planifier la mise en œuvre d'un programme d'actions multithématiques. Réservé aux actions portées par le SMBVA, un accord cadre présente une plus grande souplesse et est piloté par les seuls partenaires signataires. Il ne mobilise en revanche pas d'instance de concertation globale à l'échelle du bassin versant.

Le syndicat et ses partenaires seront ainsi amenés à choisir lequel de ces outils sera mobilisé ces prochaines années sur le bassin versant.

Annexes

- Tableau de suivi des actions de l'accord de partenariat

Bilan du programme d'actions

Thématiques	n° fiche action	Intitulé	Calendrier prévisionnel	Budget prévisionnel (en €)				Etat d'avancement				Budget réalisé au 31/12/2019 en € TTC					Taux de consommation
				Budget prévisionnel (en €)	Engagement annuel			Avancement au 31/12/2019	2015	2016	2017	2018	2019 (reste à payer)	TOTAL			
					2015	2016	2017								2018		
Gouvernance du bassin versant	A1	Animer l'accord de partenariat et de coopération et diriger le SMBVA	2015 - 2018	260 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	62 550,06 €	0,00 €	220 696,44 €	85%				
	A2	Assurer le fonctionnement administratif du SMBVA	2015 - 2018	110 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	26 277,22 €	0,00 €	88 820,80 €	81%					
	A3	Sensibiliser les acteurs aux enjeux du bassin versant	2015 - 2016	2 000 €	1 000 €	1 000 €			0,00 €	0,00 €	850,70 €	43%					
	A4	Elaborer un portail internet du bassin versant de l'Agly	2016	15 000 €		15 000 €			0,00 €	0,00 €	6 726,00 €	45%					
Prévention du risque inondation	B1	Etablir un diagnostic partagé du risque d'inondation	2015	120 000 €	120 000 €				23 229,60 €	0,00 €	77 447,40 €	65%					
	B2	Elaborer puis mettre en œuvre une politique de gestion globale du risque d'inondation	2015 - 2016	125 000 €	45 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	35 732,22 €	0,00 €	94 603,35 €	76%					
Restauration / Entretien des milieux aquatiques	C1	Définir puis piloter la mise en œuvre d'un programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques	2015 - 2018	205 000 €	55 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	34 773,50 €	0,00 €	131 983,87 €	64%					
	C2	Réaliser des travaux pilotes de restauration des milieux aquatiques	2015 - 2016	200 000 €	60 000 €	140 000 €			113 198,50 €	0,00 €	165 425,48 €	83%					
	C3	Réaliser un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques	2017 - 2018	400 000 €			200 000 €	200 000 €	228 032,62 €	179 118,00 €	407 538,22 €	102%					
Gestion quantitative de la ressource	D1	Elaborer puis mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau	2016 - 2018	80 000 €	30 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	24 489,22 €	0,00 €	47 995,91 €	60%					
Amélioration de la qualité de l'eau	E1	Elaborer une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau	2016 - 2018	75 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	13 186,51 €	0,00 €	18 391,66 €	25%					
TOTAL				1 592 000 €	321 000 €	401 000 €	435 000 €	435 000 €	1 10 380,96 €	243 994,67 €	304 262,44 €	422 733,75 €	179 118,00 €	1 260 489,82 €	79%		



Créé au 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) a pour objet de participer à une gestion équilibrée et durable de l'eau sur le bassin versant de l'Agly.

La préservation de la biodiversité, la prévention du risque d'inondation, la gestion des sécheresses, la qualité de l'eau, autant d'enjeux que présentent l'Agly et ses affluents.

Afin de répondre à ces problématiques, le SMBVA réalise les travaux d'entretien des cours d'eau, anime des outils de gestion du bassin versant de l'Agly (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Contrat de rivière, Programme d'Action et de Prévention des Inondations, ...), porte des études et sensibilise le grand public aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques du bassin versant de l'Agly.

Contacts

 16 rue de Lesquerde
Saint-Paul-de-Fenouillet

 04 68 50 91 64

 Lundi au Vendredi :
08:00 – 17h30

 accueil.agly@gmail.com

Membres du SMBVA



VIVRE ENSEMBLE EST SOURCE D'AVENIR